

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]

Service de santé universitaire Université de Poitiers

[#]

Aides au logement (Caisse d'Allocation Familiale)

les [prestations familiales](http://www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/estimer-vos-droits) [http://www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/estimer-vos-droits], versées à la famille pour l'étudiant jusqu'à ses 20 ans.

l'[Allocation Logement](http://www.caf.fr/ma-caf/code/861) [http://www.caf.fr/ma-caf/code/861] peut être versée à l'étudiant si les parents de celui-ci ne touchent pas de prestations familiales pour lui. Les familles peuvent percevoir des prestations familiales à partir du deuxième enfant, jusqu'à ses 20 ans.

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr